Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_015-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud

ETAIENT PRESENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Cranoly, M. Monany, Mme Ségura, M. Fourcade, M. Cannarozzo, Mme Franclet

---

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_015-DE

Délibération n° 2025-VI-15 du 12 juin 2025

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales en particulier ses articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu le décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 07 août portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.49 applicables aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2023 relative à l'actualisation du règlement budgétaire et financier du Département de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 du budget annexe d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil départemental du 13 juin 2024 relative au vote du budget supplémentaire 2024 du budget annexe d'assainissement,

Vu le compte de gestion du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2024,

Vu le compte administratif 2024 du budget annexe d'assainissement,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_015-DE

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif pour 2024 pour le budget annexe d'assainissement qui se décompose de la façon suivante :

Volume global des réalisations de l'exercice 2024 :

- des dépenses de : 158 305 285,87 euros,
- des recettes de : 176 568 643,88 euros,

et en volume réel :

- des dépenses de : 117 163 759,43 euros,
- des recettes de : 135 427 117,44 euros.

Section d'investissement

Déficit antérieur reporté de 2023: 13 778 809,36 euros.

Réalisation de l'exercice 2024 :

- volume global : 100 645 997,81 euros en dépenses et 107 705 795,53 euros en recettes,
- volume réel : 85 614 188,43 euros en dépenses et 73 562 550,06 euros en recettes.

Section d'exploitation

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2023 : 0,00 euro.

Réalisation de l'exercice 2024 :

- volume global : 57 659 288,06 euros en dépenses et 68 862 848,35 euros en recettes,
- volume réel : 31 549 571 euros en dépenses et 61 864 567,38 euros en recettes.

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 4 484 548,65 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 6 719 011,64 euros,
- l'excédent d'exploitation : 11 203 560,29 euros.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_015-DE

- DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation à la section d'investissement pour un montant de 11 203 560,29 euros (au compte 1068), dont 6 719 011,64 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Signé électroniquement par : Olivier Veber
Date de signature : 13/06/2025
Qualité : Signature délibérations

Se sont prononcés pour :
M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete

Vote(s) contre de :
M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Pierre

M. Chabani use du pouvoir de Mme Lagarde, M. Dallier de Mme Maroun et Mme Paul de M. PY Martin

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✔	Voix contre : 11	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.